

actu!

LE JOURNAL

SN!EP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC
MARS-AVRIL 2026 • N°151



© Serge Bontoux

**Nouvelles recettes
préoccupantes**

DOSSIER P.7 La rénovation des bacs pros de la restauration et des métiers de bouche transforme les finalités de formation, au détriment des élèves et des personnels.

Sigrid Gérardin, professeure de lycée professionnel en Éco-gestion, militante au SNUEP et au secteur Droits des femmes de la FSU, analyse les enjeux pour gagner l'égalité professionnelle. Elle décrypte le double jeu du gouvernement qui, derrière un discours volontariste, remet en cause les droits des femmes.

Propos recueillis par Séverine Brelot

“ Si on veut s'attaquer aux inégalités structurelles, il faut transformer l'indignation en action collective.”

REFUSER LE REcul DES DROITS, SE MOBILISER POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le mois de mars est celui de l'égalité professionnelle femmes / hommes. Où en sont les discussions dans la Fonction publique pour enfin gagner l'égalité ?

Deux négociations ont débuté il y a un an : la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale et la renégociation des accords égalité professionnelle.

S'agissant de la directive, l'objectif de la FSU est une loi-cadre contraignante qui précise enfin la « valeur égale » du travail – qualifications, expérience, charge mentale et émotionnelle, pénibilité globale – pour donner du sens et rendre effectif le principe « à travail de valeur égale, salaire égal ». Mais entre le MEDEF, les employeurs publics, le budget austéritaire et la mauvaise volonté flagrante du gouvernement, les retards s'accumulent.

Parallèlement, les accords égalité révèlent le double discours du ministère : il prétend vouloir avancer sur l'égalité mais attaque frontalement les droits des femmes avec son refus d'abroger la décote salariale de 10 % en cas de congé maladie ordinaire (y compris pour les femmes enceintes) et un nouveau projet de réduction des jours « enfant malade ». Les négociations sur l'axe central « salaires et carrières des femmes » sont, elles aussi, différées, selon une stratégie d'évitement assumée.

En quoi la directive européenne est-elle un levier ?

La directive impose une transparence structurante : droit à l'information sur les fourchettes salariales et accès aux écarts

de rémunération par sexe pour des emplois de valeur égale. Elle devrait obliger les employeurs publics à expliquer mais surtout à corriger ces écarts.

L'article 4 s'attaque à la ségrégation professionnelle, première cause des 400 euros d'écart mensuels entre femmes et hommes dans la Fonction publique. Si on parvient à gagner une définition objective de la « valeur égale » du travail, sans biais sexiste, et si on oblige les employeurs à comparer des métiers entre eux, et non pas seulement par catégories, de nombreux métiers très féminisés pourront alors être revalorisés.

Les articles 18 et 19 renversent la charge de la preuve en cas de discrimination salariale : ce ne sera plus à l'agent(e) de tout démontrer mais à l'employeur de prouver l'absence de discrimination.

Pourquoi est-il indispensable de se mobiliser ?

C'est indispensable car, pour ménager le patronat, le gouvernement édulcore systématiquement tous les leviers : indicateurs affaiblis, résistances aux obligations contraignantes, absence de financements des mesures, calendrier retardé.

Sans rapport de force, la ségrégation professionnelle comme toutes les autres causes des inégalités salariales (plafond de verre, primes, précarité, temps partiel...) resteront intactes et discriminantes.

Si on veut s'attaquer aux inégalités structurelles, il faut transformer l'indignation en action collective via des stages, formations, campagnes et par une présence massive dans la rue – notamment chaque 8 mars. L'égalité ne se décrète pas, elle s'arrache par la grève et la mobilisation. ■



SOMMAIRE

ENTRETIEN P2

Refuser le recul des droits, se mobiliser pour l'égalité professionnelle

ACTUALITÉ P4 À 6

Les lycées pros encore sous double

tutelle • Les examens rétablis mi-juin en 2027 •

Le parcours personnalisé, outil de transformation du métier et des lycées pros • Trop peu d'INSPE pour les lauréat·es du CAPLP

DOSSIER P7 À 10

Restauration, métiers de bouche : nouvelles recettes préoccupantes

MÉTIERS P11

AESH : Pour un métier reconnu • MLDS :

recours accru aux contractuel·es • Recours Inter : attention aux délais !

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 & 13

BNMA : quatre spécialités concernées

dès 2026 • PPO : gestion de flux ? • Handicap et diplômes : l'égalité ne se décrète pas, elle se construit

VIE SYNDICALE P14 & 15

Grenoble : IA et éducation, résister à

l'offensive • Ateliers de la voie professionnelle 2026



© Serge Bontoux

Succès de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Inégalités, remise en cause de droits, budgets insuffisants, violences sexistes et sexuelles : les motifs pour se mobiliser le 8 mars 2026 étaient nombreux !

DÉFENDRE NOS DROITS ET NOTRE SANTÉ

Après avoir amputé de 10 % la rémunération en congé maladie ordinaire l'an dernier, [le gouvernement] s'attaque désormais au temps partiel thérapeutique.



À l'occasion du 8 mars, plus de 200 manifestations ont rassemblé des milliers de personnes déterminées à défendre et faire progresser les droits des femmes. Dans un contexte particulièrement préoccupant, marqué par la montée de l'extrême droite, ces mobilisations réaffirment, par leur ampleur, le refus général de la politique actuelle.

Le gouvernement envisage des mesures qui vont restreindre les droits des personnels, et toucher particulièrement les femmes en diminuant, par exemple, les autorisations d'absences pour garde d'enfant malade.

En outre, après avoir amputé de 10 % la rémunération en congé maladie ordinaire l'an dernier, il s'attaque désormais au temps partiel thérapeutique. Il veut en durcir les conditions d'octroi pour limiter leur nombre, uniquement en raison du manque de remplaçant·es. Ce recul inacceptable conduira inmanquablement les concerné·es à retourner en congé maladie, subissant la baisse de 10 % et, à terme, l'épuisement de leurs droits, au lieu de leur permettre de maintenir un lien nécessaire avec leur travail pour reprendre ensuite leur poste dans de bonnes conditions.

Le SNUEP-FSU, avec la FSU, dénonce ces choix politiques d'austérité budgétaire qui portent atteinte à la santé des personnels, à l'égalité professionnelle et aux droits sociaux. Il poursuit la lutte pour préserver ces droits.

Un autre combat demeure essentiel : celui contre la réforme de la voie professionnelle. Grâce à notre action depuis trois ans, le ministère a enfin reculé sur certains points.

Le SNUEP-FSU portera en comité de suivi de la voie pro l'exigence d'en finir avec cette réforme calamiteuse afin de construire un lycée professionnel ambitieux permettant une élévation du niveau de qualification au service de toute la jeunesse et de l'intérêt général. ■

Muriel Billaux

Co-secrétaire générale

Le 26 février dernier, le Premier ministre a profité du remaniement technique de son gouvernement pour (ré)instaurer une délégation ministérielle rapprochant l'enseignement professionnel et l'apprentissage et mettre les lycées pros sous tutelle du ministère du Travail.

S'INFORMER

Rentrée 2026 en manque de places et de postes

Les lycées pros sont globalement épargnés par les 1 365 prochaines suppressions de postes. Mais le manque de places aux concours et les ouvertures au compte-gouttes, alors que plus de 2 000 élèves supplémentaires sont attendus, font craindre une tension plus forte que les années précédentes sur les classes et les postes. La première mesure de la nouvelle ministre déléguée sera-t-elle d'augmenter le budget ? ■

BON À SAVOIR

Toulouse et ses classes passerelles

Dans l'académie de Toulouse, les prépa-secondes deviendront des classes dites « passerelles » à la rentrée 2026. Expérimentées depuis quelques années et dotées pour 24h / semaine, elles accueillent chacune des élèves non-affecté-es post 3°. Aucun texte, aucun référentiel, autonomie totale, aucun bilan. Seul objectif : le travail du projet professionnel. Avec 384 places pour 800 élèves non-affecté-es ces dernières années, c'est un pis-aller. Mais, surtout, une manière de faire baisser le nombre d'élèves sans affectation, sans ouvrir de réelles formations pour ces jeunes en grandes difficultés. ■

RETOUR D'UNE MINISTRE DÉLÉGUÉE

LES LYCÉES PROS ENCORE SOUS DOUBLE TUTELLE

Moins de deux semaines après un nouveau recul sur la réforme Grandjean-Macron des lycées pros (cf. page 5), une nouvelle ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage a été nommée en catimini : Sabrina Roubache.

Placée, comme Carole Grandjean, sous la double tutelle des ministères du Travail et de l'Éducation nationale, elle se voit ajouter la charge de l'apprentissage qui devient de fait l'unique horizon pour la formation professionnelle initiale.

La double tutelle précédente avait débouché sur une réforme de l'enseignement professionnel sous statut scolaire visant à le rapprocher de l'apprentissage. L'objectif était d'augmenter le temps en entreprise tout en diminuant le temps de formation en LP. Collectivement, syndicalement, dans la durée, nous y avons fait échec.

Les réformes successives de l'apprentissage ont échoué : près d'un jeune sur cinq est au chômage. Le lycée professionnel ne peut servir de bouc émissaire.

Le SNUEP-FSU dénonce la création de cette délégation ainsi que la double tutelle Travail / Éducation nationale. Tout laisse présager de nouvelles réformes ou de nouveaux dispositifs qui vont encore dénaturer le lycée professionnel.

Le SNUEP-FSU y opposera la nécessité de laisser les personnels respirer et faire leur métier pour que les élèves bénéficient d'une formation professionnelle ambitieuse, citoyenne et émancipatrice. Il informera et alertera sur tout projet néfaste qui verrait le jour. ■

La double tutelle précédente avait débouché sur une réforme de l'enseignement professionnel sous statut scolaire visant à le rapprocher de l'apprentissage.

Axel Benoist



TERMINALE BAC PRO

Les examens rétablis mi-juin en 2027

Acculé, le ministre a annoncé mi-février le retour des épreuves de terminale bac pro mi-juin dès l'an prochain et un parcours personnalisé réduit à deux semaines, intégré dans l'année scolaire.

Lors du lancement du Comité de suivi de la voie professionnelle en janvier, le ministre E. Geffray a enfin reconnu l'échec du parcours différencié de fin

d'année et de l'avancée des examens en mai. Les organisations syndicales étaient unanimes pour réclamer le retour des examens mi-juin et l'abrogation du parcours différencié, devenu personnalisé, cette année.

Mi-février, le ministre annonçait que les épreuves de terminale bac pro se tiendraient à partir de la mi-juin en 2027. C'est une victoire des personnels mobilisés et des organisations syndicales qui n'ont rien lâché depuis trois ans.

UN PARCOURS POUR TRIER

Mais le recul n'est pas complet. Un parcours personnalisé de deux semaines est maintenu pour que subsiste l'esprit de la transformation des lycées pros voulue par E. Macron. Lors de ces deux semaines, possiblement non consécutives, les élèves auront toujours à choisir entre se préparer à l'insertion professionnelle, via un stage gratifié en entreprise, ou se préparer aux poursuites d'études en restant au lycée.

Les difficultés rencontrées en 2025 ne disparaîtront pas avec le déplacement du parcours en cours d'année. Surtout, la réalisation des deux semaines avant la fin mars a pour objectif de bonifier le choix « poursuite d'études » dans Parcoursup.

Le SNUEP-FSU dénonce ce maintien du parcours personnalisé qui continue à trier les élèves et confirme la rupture historique avec la double fonction du bac pro : préparer à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études. ■

Axel Benoist



LE SAVIEZ-VOUS ?

Enfin un groupe de travail voie pro en F3SCT !

Depuis la mise en place de la réforme, le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de demander une étude d'impact qui nous était toujours refusée. L'arrivée d'un nouveau DGRH et un courrier intersyndical au ministre, initié par la FSU, sur le fonctionnement de l'instance, ont débouché sur l'organisation d'un premier groupe de travail le 31 mars dédié aux conséquences de la réforme pour les personnels. ■

Muriel Billaux



SE FORMER



Le parcours personnalisé, outil de transformation du métier et des lycées pros

Le saccage de la terminale pro renforce le renvoi au local et questionne le sens du métier.

Alors que le Comité de suivi devait permettre une évaluation des réformes avec les organisations syndicales pour construire une voie pro ambitieuse, le ministre se contente de ripoliner le parcours Y.

D'un côté, il externalise l'ambition de réussite des élèves en « insertion pro » – avec l'appui de France Travail, etc. – dans une perspective individualisée de la formation. De l'autre, il fixe aux PLP un objectif

intenable : rendre réelle l'employabilité des jeunes sans pour autant leur donner les moyens de le faire.

En « poursuite d'études », la différenciation pédagogique préconisée est à contre-courant de l'émancipation de tou-ttes les jeunes car elle favorise le tri scolaire tout en accentuant les inégalités sociales.

En réalité, ce « parcours personnalisé » renforce le renvoi au local et remet en cause le caractère national de la formation de nos jeunes.

Pour le SNUEP-FSU, la formation professionnelle initiale doit être une voie qui élève le niveau de tou-ttes les élèves sans distinction. ■

Abdoul Faye

EN BREF

Plan d'action pour l'égalité professionnelle

Le Plan national d'action pour l'égalité professionnelle est désormais décliné dans les académies. Si la FSU a obtenu des avancées lors des différents groupes de travail, il reste très insuffisant, faute de moyens financiers pour mettre en œuvre les mesures, revaloriser les emplois particulièrement féminisés ou améliorer la situation des AESH. Le bilan est décevant : aucune donnée (analyse à ancienneté comparable, lecture fine des promotions, effet des politiques RH sur les trajectoires des agent-es...) n'en ressort pour répondre à la question : les écarts de carrière, de rémunération et de responsabilités diminuent-ils depuis la première mise en place de ce plan ? Pour le SNUEP-FSU, les inégalités systémiques ne pourront être corrigées sans une politique ambitieuse, dotée de moyens et d'engagements concrets. ■

Muriel Billaux

Prévoyance : un enjeu de solidarité

Le SNUEP-FSU s'est toujours opposé au découplage des contrats santé et prévoyance aux antipodes des valeurs de solidarité. Néanmoins, pour une meilleure protection contre les aléas de la vie et des cotisations moins coûteuses pour toutes et tous, le SNUEP-FSU incite à souscrire à ce contrat collectif à la suite du mail académique reçu entre le 2 et le 25 mars. L'adhésion se fait par téléphone puis réception d'un devis qu'il faudra valider numériquement pour une application le mois suivant. ■

Abdoul Faye

FORMATION INITIALE DES PLP

Trop peu d'INSPE pour les lauréat-es du CAPLP



© Marie-Caroline Guérin

Le CAPLP souffre d'un maillage territorial défaillant et d'une réforme 2026 qui le complexifie sans garantir l'égalité de formation pour les PLP.

Concours national, formation locale : si le CAPLP ouvre en théorie les mêmes droits à tou-ttes ses lauréat-es, la réalité de la formation révèle de profondes inégalités selon les territoires, les disciplines et les académies. L'offre des INSPE en masters enseignement et éducation (M2E) spécialisés reste très limitée comparée aux formations CAPES : la multiplicité des spé-

cialités du CAPLP – plus de 70 sections – rend difficile la constitution de groupes de formations viables, renforçant leur métropolisation.

Le maillage territorial est déjà défaillant : de nombreux-ses lauréat-es, notamment en disciplines professionnelles, doivent suivre leur formation de stagiaires dans une académie différente de celle de leur affectation. La mutualisation académique est devenue la norme, contraignant des enseignant-es débutant-es à des déplacements parfois hebdomadaires vers un INSPE distant, avec les charges financières et humaines que cela implique.

La réforme des concours prévue pour 2026, menée sans cadrage budgétaire clair, aggrave la situation. La coexistence temporaire de deux concours pour les Maths-sciences et les Lettres-histoire crée un double vivier artificiel, tandis que les parcours de formation post-concours varient radicalement selon le diplôme et l'expérience. Cette complexité pénalise en priorité les territoires éloignés des centres universitaires et risque de décourager les vocations dans les zones fragiles, ainsi que les contractuel-les souhaitant accéder à la titularisation.

Le SNUEP-FSU réclame un vrai chantier sur la formation des PLP : garantir à chaque lauréat-e, quelle que soit sa discipline ou son académie, une formation de qualité durant deux années complètes. ■

Fabien Mélanie



BON À SAVOIR

La réforme 2026 est une véritable usine à gaz

Deux concours pour une même discipline (en Lettres-histoire et en Maths-sciences), des parcours de formation post-concours aux configurations multiples selon le profil des lauréat-es : le manque de lisibilité pour les candidat-es risque d'accroître le renoncement dans des territoires déjà sous-dotés. ■



REVENDIQUER

Ce que porte le SNUEP-FSU

Pour le SNUEP-FSU, enseigner en lycée professionnel est un métier qui s'apprend, pas une simple reproduction de gestes professionnels. Nous exigeons que tou-ttes les lauréat-es bénéficient d'une formation de qualité de deux ans, quels que soient leur parcours, leur spécialité ou leur académie d'affectation. ■



© Serge Bontoux

RESTAURATION, MÉTIERS DE BOUCHE : NOUVELLES RECETTES PRÉOCCUPANTES

Nombre de rénovations de diplômes concoctées par le ministère sont présentées comme une adaptation des lycées pros à l'évolution des publics, mais visent surtout à favoriser les branches professionnelles qui multiplient les formations par apprentissage.

C'est le cas dans la restauration et les métiers de bouche : polyvalence, suppression des familles de métiers pour mieux créer des bacs pros avec des options déterminées en cours de cycle, suppression de compétences, renvoi d'une partie des contenus du référentiel vers des formations ultérieures, introduction de l'intelligence artificielle...

Dossier réalisé par : Axel Benoist, Muriel Billaux, Jérôme Dammerey, Franck Feras, Christophe Tristan

“ Le SNUEP-FSU s'interroge sur la pertinence de ces changements : quels effets auront-ils sur l'avenir professionnel des jeunes ? Les futur-es titulaires du bac pro auront-ils réellement les compétences attendues pour un niveau 4 de qualification ? ”

Une mise en œuvre qui s'annonce compliquée

Les projets des nouveaux référentiels des bacs professionnels « Boucherie, Charcuterie, Traiteur », des autres métiers de bouche et des « Métiers de la restauration » ont été présentés lors des CSE¹ de janvier 2026. Initialement prévue pour cette année, leur mise en œuvre a été repoussée à la rentrée 2027. Ce report fait suite aux interventions en séance du SNUEP-FSU, qui a dénoncé une rénovation aux délais intenable pour les équipes.

La suppression de la famille des métiers pour ces bacs pros a été confirmée. Faire découvrir à un-e élève de 2^{de} des métiers aussi variés que la boulangerie, la pâtisserie, la boucherie, la charcuterie et celui de traiteur était peu cohérent. De plus, très peu d'établissements sur le territoire proposent

1. Conseil supérieur de l'Éducation

l'ensemble des formations liées à l'alimentation. Pour le bac pro « Métiers de la restauration », la famille disparaîtrait par fusion des deux diplômes concernés.

Pour les spécialités « Boulangerie-Pâtisserie » comme pour les « Métiers de la restauration », les élèves devraient choisir une option en fin de 2^{de} ou de 1^{re} : boulangerie ou pâtisserie pour l'un, cuisine ou service pour l'autre.

Si cette démarche paraît logique compte tenu de la spécificité des métiers, elle risque néanmoins de fragiliser les filières boulangerie et service, qui attirent moins les élèves. Cela pourrait poser des problèmes de capacité d'accueil en 1^{re} ou terminale, et générer de la frustration chez celles et ceux qui ne souhaitent pas devenir serveur·euse ou boulanger·e, contribuant ainsi à une augmentation des abandons en cours de formation.

Des référentiels qui transforment les finalités de formation

Derrière les discours rassurants du ministère, le contenu des référentiels reste très critiquable. La partie « Boucherie » a été profondément remaniée, voire vidée d'activités essentielles telles que l'achat des matières premières, la vente ou la commercialisation. Le ou la diplômé·e ne sera plus formé·e à l'achat ni à la vente de sa marchandise, devenant ainsi un·e simple exécutant·e.

Pour la spécialité « Métiers de la restauration », le référentiel se veut plus polyvalent avec l'introduction de la restauration collective. Il se positionne entre un brevet professionnel à vocation restauration traditionnelle et un bac techno, qui continuera à alimenter le BTS.

Dans ce contexte, il n'est pas certain que ce nouveau bac pro trouve son public. Le SNUEP-FSU s'interroge sur la pertinence de ces changements : quels effets auront-ils sur l'avenir professionnel des jeunes ? Les futur·es titulaires du bac pro auront-ils réellement les compétences attendues pour un niveau 4 de qualification dans les métiers pour lesquels ils et elles sont normalement formé·es ?

Ces bacs pros passent également de la grille « production » à la grille « services ». Ce changement entraîne le remplacement de l'Éco-gestion par l'Éco-droit et la suppression des heures dédiées aux sciences appliquées au profit d'une seconde langue. En conséquence, l'ensemble des savoirs associés, dont les sciences appliquées, relèveront désormais des heures d'enseignement professionnel. Cela aura pour effet de diminuer potentiellement le temps en atelier, et rien ne garantit à ce jour l'enseignement des sciences appliquées par les professeur·es de biotechnologie. Le choix est renvoyé aux équipes locales qui devront assumer les suppressions de postes. Inacceptable pour le SNUEP-FSU qui exige une augmentation des horaires.

Évaluation au fil de l'eau pour les un·es, CCF ponctuel pour les autres

Le mode d'évaluation subit lui aussi un changement en enseignement professionnel : désormais, pour les métiers de l'alimentation, les élèves seront évalués au fil de l'eau, tout au long des 3 années du bac pro. Cette méthode repose sur la validation progressive des compétences acquises durant la formation. Elle pourra permettre de valider des blocs de compétences, offrant ainsi aux élèves qui n'obtiendraient pas leur diplôme la possibilité de valoriser certaines de celles-ci, en lien avec les besoins des entreprises. Le danger est que cette évolution dévalorise le diplôme lui-même. À terme, la mise en valeur du livret de compétences pourrait mener à l'effacement puis à la disparition du diplôme national du bac pro, déjà en perte de reconnaissance par les branches professionnelles.

Pour la spécialité « Métiers de la restauration », le CCF reste sous forme d'évaluations cadrées dans le temps, une spécificité qui devient l'exception parmi les bacs pros et qui est peut-être liée à



© Marie-Caroline Guérin

Métiers de la restauration, une faisabilité interrogée

Le référentiel du bac pro est non seulement plus ambitieux mais également en décalage avec certains profils d'élèves et certains territoires. La faisabilité dépendra des heures réelles d'enseignement professionnel en cuisine et en service, des lieux de PFMP disponibles, du niveau d'équipement des lycées et des établissements accueillant nos élèves mais également de la formation des PLP.

Sans moyens supplémentaires, il y a un risque réel que ce référentiel soit brillant en théorie mais trop difficile à respecter. ■



SE FORMER

Des compétences disparaissent des nouveaux référentiels

© Marie-Caroline Guérin



La principale nouveauté pour les filières bac pro « Boucherie, Charcuterie, Traiteur » et « Boulangerie-Pâtisserie » concerne la suppression de certaines compétences de niveau 4.

La conséquence

en est que ces diplômes ne seront plus adaptés à la poursuite d'études, car des points essentiels, tels que la gestion d'exploitation, la vente, la commercialisation, etc., ont été retirés. Cette évolution peut surprendre, notamment au regard du projet de la CPC (Commission Professionnelle Consultative) de créer ultérieurement un BTS dans ces filières.

Ce qui est particulièrement étonnant, c'est la disparition dans le référentiel de plusieurs qualifications qui figuraient dans ceux des diplômes antérieurs, telles que « Responsable de rayon(s) », « Responsable d'unité(s) de production », « Responsable de point de vente », « Responsable en restauration hors foyer », et surtout « Chef d'entreprise » ou « Gérant de point de vente ».

Voilà qui laisse supposer que cette rénovation pourrait avoir pour objectif de dévaloriser le bac pro par rapport à d'autres diplômes, tels que le brevet professionnel ou le CAP. ■

ces métiers où il faut pouvoir produire avec des contraintes fortes d'organisation et de temps.

Introduction de l'IA dans les référentiels

Il paraît normal, à l'ère du numérique, que celui-ci soit pris en compte dans les référentiels. Il fait néanmoins une entrée en force dans le référentiel « Métiers de la restauration », puisqu'il apparaît dans l'ensemble des pôles de compétences. Plus surprenant, les spécialités de l'alimentation intègrent des activités liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans leurs référentiels, sans que l'on sache réellement ce qu'elle apportera à l'exercice de ces métiers. Ces activités figurent dans le bloc 3 ou 4 à travers des compétences telles

que « optimiser le travail en utilisant l'IA » ou encore « participer au développement numérique et à la communication de l'entreprise », accompagnées d'une formation globale à l'utilisation de l'IA dans le milieu professionnel.

En résumé, les référentiels ont été substantiellement vidés de certaines compétences, ce qui remet en question la véritable nature du bac pro. Il apparaît désormais comme une certification limitée à des tâches spécifiques, et non comme un diplôme de niveau 4 à part entière. Proprement scandaleux. La profession cherche à valoriser les parcours en quatre ans par le développement du CAP et du brevet professionnel réalisés en apprentissage, alors que le bac pro en 3 ans, principalement sous statut scolaire, est totalement dévalorisé. ■

« Ce nouveau référentiel semble ignorer nos élèves et l'hétérogénéité de nos classes. Toutes les techniques évoquées ne pourront être réalisées, faute de temps, d'équipement et de formation. Le bac pro devient local et je me demande s'ils ne souhaitent pas l'affaiblir pour laisser la place au CAP, au BP et au BTS. »

Vincent, PLP Techniques culinaires



CHIFFRES CLÉS

1 279

élèves en bac pro « Boulangerie-Pâtisserie » dont 52 % de filles, 66 % de poursuites d'études

82

élèves en bac pro « Boucherie, Charcuterie, Traiteur » dont 15 % de filles, 49 % de poursuites d'études

3 057

élèves en bac pro « Commercialisation et Service restauration » dont 46 % de filles, 53 % de poursuites d'études

4 112

élèves en bac pro « Cuisine » dont 32,7 % de filles, 55 % de poursuites d'études

Source : note de présentation DGESCO lors des rénovations de ces diplômes

REPÈRES

Les rénovations des diplômes professionnels visent surtout à favoriser l'apprentissage dans des secteurs comme la restauration et les métiers de bouche. L'intérêt des lycées pros est souvent ignoré. Le SNUEP-FSU dénonce une réforme qui transforme le bac pro en une certification limitée à des tâches spécifiques, au détriment d'une formation complète et reconnue.



Les familles de métiers sont abandonnées dans ces filières. Pour les spécialités « Boulangerie-Pâtisserie » et « Métiers de la restauration », les élèves devront désormais choisir une option dès la fin de 2^{de} ou de 1^{re}. Ce choix précoce risque d'accentuer les abandons en cours de formation et de poser des problèmes d'accueil en 1^{re} et terminale.



Les nouveaux référentiels suppriment des savoirs essentiels, en reportant une partie vers des formations ultérieures. Cela réduit les diplômé·es du bac pro à des exécutant·es. Ces changements remettent en cause la valeur même du bac pro, déjà en perte de reconnaissance par les branches professionnelles.



L'évaluation au fil de l'eau est généralisée dans les métiers de l'alimentation. Les évaluations cadrées dans le temps de la spécialité « Métiers de la restauration » sont une exception. L'intelligence artificielle est introduite dans les référentiels sans justification claire, ce qui interroge sur son utilité réelle.

Former à un métier, avec des épreuves nationales

Défendre les personnels, les élèves et une formation professionnelle initiale ambitieuse : c'est le cœur de l'action et des revendications du syndicat.

© Marie-Caroline Guérin



REVENDIQUER

En finir avec les familles de métiers

Les secondes « familles de métiers » ont été imposées dans le cadre de la réforme Blanquer de la voie pro en 2019, soi-disant pour sécuriser les parcours des élèves et rendre plus lisibles les formations. En réalité, elles engendrent du décrochage scolaire et permettent des économies par regroupements de classes. Elles augmentent le risque de fermetures de formations. Elles peuvent aussi devenir un sas précédant un apprentissage en 2 ans. Le SNUEP-FSU revendique la suppression de ces familles. ■

Le SNUEP-FSU déplore une inadéquation grandissante entre certains référentiels « rénovés » et les exigences du métier visé par le diplôme concerné. C'est pourquoi il s'oppose depuis toujours à toute transformation des référentiels d'activités professionnelles allant dans le sens d'une substitution de la formation à un métier par de la formation à un champ professionnel.

Pour le SNUEP-FSU, chaque bac pro doit être clairement rattaché à un seul métier ainsi qu'à un salaire de première embauche, défini dans les conventions collectives, associé au niveau de qualification délivré par ce diplôme.

Concernant les modalités de certification et d'évaluation, le SNUEP-FSU s'est toujours opposé à la généralisation du CCF et préconise un retour à des épreuves ponctuelles nationales terminales dans toutes les disciplines où il est possible de les mettre en place.

Ce type d'épreuves est le seul à même de garantir une équité entre les candidat·es à un examen national, qui a pour vocation de valider l'acquisition d'un niveau de qualification. De surcroît, il évite de mesurer le niveau des lauréat·es à travers un simple cumul de validations intermédiaires de micro-tâches dissociées. ■

EN BREF

AESH : pour un métier reconnu

© M.-C. G.



À la suite du refus du Sénat de créer un statut d'AESH, la FSU a été reçue par le ministère de l'Éducation nationale le 27 janvier. Elle y a dénoncé :

- ▶ la situation d'extrême précarité subie par les AESH ;
- ▶ les propos méprisants du ministre sur le « quasi-statut » et sur la durée du temps de travail ;
- ▶ la grande pénibilité du métier, toujours non reconnue ;
- ▶ une école inclusive qui repose sur la précarisation de près de 150 000 agent-es (dont 93 % de femmes). Les négociations ont acté des groupes de travail pour étudier l'impact du statut en mars. Or, toujours aucun calendrier. La situation des AESH devrait également être évoquée lors de la conférence nationale du handicap, à l'issue de laquelle les PIAL¹ avaient été auparavant créés. Les annonces, encourageantes, ne doivent pas rester de simples promesses. Le SNUEP-FSU reste vigilant et déterminé à maintenir la pression pour que les engagements pris et nos exigences aboutissent rapidement. ■

Coralie Raveau

1. Pôles inclusifs d'accompagnement localisés

MLDS : recours accru aux contractuel-les

© Marie-Caroline Guérin



Dans les MLDS¹, les services font de plus en plus souvent appel à des contractuel-les lorsque des besoins de recrutement se font sentir.

Malgré la mise en place par le ministère, pour les personnels titulaires, d'un mouvement de gré à gré entre les académies, la communication sur les postes à pourvoir est rare et, le plus souvent, en dehors des périodes de mouvement. Les titulaires ne peuvent donc postuler. Est-ce dû au fait que les postes MLDS sont le plus souvent positionnés sur des BMP² ?

Pourtant, avec la création du CPLDS³, les personnels qualifiés ne manquent pas !

Sur le terrain, nous avons une situation absurde avec des personnels titulaires qualifié-es, certifié-es LDS qui ne peuvent

prétendre à candidater sur ces postes, et des contractuel-les en CDD, non éligibles à l'inscription à la CPLDS.

Le recrutement doit faire l'objet d'une harmonisation nationale, tant pour le mouvement des titulaires que pour le niveau de diplôme requis s'il s'agit de contractuel-les.

Cette gestion des personnels contractuel-les à la MLDS ne permet pas la pérennisation des équipes, d'autant que la titularisation n'est plus possible depuis la fermeture du concours en 2018.

Collègues contractuel-les, si vous n'avez pas signé de lettre de mission ou si vous avez des questions sur l'ORS, contactez les militant-es du SNUEP-FSU ! ■

Bénédicte Veyrier

1. Missions de lutte contre le décrochage scolaire

2. Blocs de moyens provisoires

3. Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire



BON À SAVOIR

L'obligation réglementaire de service (ORS) concerne autant les titulaires que les contractuel-les, mais l'administration profite de la situation précaire de ces dernier-es pour leur imposer des conditions de travail différentes. Le temps d'autoformation doit être compris dans l'ORS comme le prévoient les textes¹. Il reste pourtant trop souvent absent de nos lettres de mission. ■

1. Circulaire n° 2016-212 du 30/12/2016

Recours Inter : attention aux délais !

© DR



Les résultats du mouvement interacadémique 2026 sont tombés le 11 mars. Vous avez désormais jusqu'au 11 mai pour effectuer un recours sur la plateforme Colibris. Faites cette demande au plus tôt afin que nous puissions défendre votre dossier auprès du ministère. Cela permet en effet de joindre l'ensemble des documents, qu'il s'agisse de nouveaux éléments familiaux, d'erreurs de barème, de

RQTH... mais aussi de contacter le médecin technique du rectorat pour les situations de handicap non validées. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU ont déjà commencé à conseiller et accompagner les collègues qui font cette demande. Pour nous joindre, privilégiez le mail : capn@snupe.fr. ■

Pascal Michelon, Frédéric Allègre

RÉFORME DE LA FILIÈRE DES MÉTIERS D'ART

BNMA : QUATRE SPÉCIALITÉS CONCERNÉES DÈS 2026

© Patrick Bernard



Pour l'ébénisterie, l'horlogerie, la bijouterie et la maroquinerie / malletterie, les premiers référentiels du BNMA (activités professionnelles, certification et règlement d'examen) ont été présentés, et rejetés, fin janvier au Conseil supérieur de l'éducation. L'avis du CSE n'étant que consultatif, ils se substitueront dès septembre 2026 à ceux du brevet des métiers d'art (BMA).

Pourtant, toutes les remontées convergent : les exigences seront moindres pour l'obtention du BNMA qu'elles ne l'étaient pour le BMA. La disparition de la créativité est prégnante et se manifeste surtout par la réduction des exigences et des horaires en Arts Appliqués, mais aussi parfois au cœur même des pratiques professionnelles présentes dans ces référentiels.

Un tel abandon de la créativité paraît totalement incongru par rapport au niveau attendu par les professionnels employeurs à l'issue de cette formation : les artisans d'art ont rarement besoin de remplir leurs usines d'exécutant·es ; ils et elles ont surtout besoin de jeunes créatifs qui pourront, un jour, prendre le relai dans leur petite entreprise ou leur boutique. C'est pourquoi le SNUEP-FSU a voté contre ces référentiels en CSE, suivi par une large majorité des organisations et syndicats présents.

Malgré cela, le ministère continue à faire la sourde oreille. Il prétend, d'une part, que deux enseignements sont fléchés pour les collègues d'Arts Appliqués dans la grille avec des volumes horaires clairement identifiés, ce qui contribuerait à maintenir de la créativité ; il veut, d'autre part, faire croire qu'un large panel d'inspecteur·rices, d'enseignant·es et de professionnel·les ont été associé·es à l'élaboration de ces référentiels. Nous n'avons pas dû consulter les mêmes ! ■

Franck Feras

Malgré un large rejet des premiers textes en Conseil supérieur de l'éducation, le ministère a présenté les référentiels d'activités professionnelles et de certification pour 4 spécialités de brevet national des métiers d'art (BNMA), qui remplaceront les BMA actuels.



BON À SAVOIR

Six spécialités de BNMA « métal » seront présentées avant la fin de l'année civile 2026 en Conseil supérieur de l'éducation pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2027. Le calendrier prévisionnel de toutes les autres spécialités de BNMA s'étalera probablement jusqu'à la rentrée 2028, voire 2029 pour certaines d'entre elles, selon l'implication et la « bonne volonté » des branches professionnelles dans la transformation de ces diplômes. ■

EN BREF

La FSU exclue du conseil sur la formation professionnelle

La loi n° 2025-989 du 24/10/2025 transposant les accords nationaux interprofessionnels pour l'emploi des salarié·es expérimenté·es et relatifs à l'évolution du dialogue social a créé le Conseil national de l'orientation et de la formation professionnelle pour le développement des

compétences. Écarter la FSU, première fédération de l'éducation / formation, de cette instance chargée de la stratégie nationale sur la formation professionnelle est un déni démocratique scandaleux. Cette mise à l'écart traduit une vision élitiste, loin des besoins des publics, surtout centrée sur l'adaptation au marché du travail. Le SNUEP-FSU demande l'élargissement de la composition de ce conseil et une vraie représentation pluraliste des organisations concernées. ■

Jérôme Dammerey

Passeport Éducfi

« J'invite un banquier dans ma classe » ou l'Éducation économique, budgétaire et financière (Éducfi) est une stratégie de la Banque de France¹.

Le passeport Éducfi est organisé autour de séquences de formation dont la finalité est de formaliser, lors d'un quiz, l'acquisition de compétences économiques, budgétaires et financières pour les jeunes dans l'Union européenne.

Il s'adresse à tout·e élève de 4^e, de SEGPA, de 3^e PM, de CAP et de 2^{de} pro. Contrairement à PIX, la passation du passeport et la formation sont organisées par les professeur·es à partir de ressources Éduscol et sans heures dédiées ! Heureusement, comme pour PIX, ce passeport ne conditionne en rien la validation des diplômes... jusqu'à quand ? ■

Cécile Amalric

1. Note de service du 09-2-2026 parue au BO n° 10 du 05-3-2026.



© Marie-Caroline Guérin

Plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) : gestion de flux ?

Dans toutes les académies, le double objectif du PPO de « réduire les inégalités de parcours » et « d'accompagner vers des filières insérantes » montre ses limites.

Ainsi, le PPO vise, dans certains départements, à augmenter les passages en 2^{de} GT dans le but de contenir les non-affectations à l'issue de la classe de 3^e.

Le SNES-FSU 47, par exemple, dénonce le discours de la DSDEN, qui « inonde les profs de

statistiques » pointant le décrochage du département de la moyenne académique pour le passage en 2^{de} GT « sans jamais les corréliser avec les IPS¹ ». « La réalité, c'est que les résultats au brevet montrent que nos élèves sont plus fragiles. Notre territoire est aussi socialement plus défavorisé et plus rural ».

Le SNUEP-FSU réclame partout l'ouverture de places dans les lycées professionnels pour permettre l'affectation de toutes. ■

Céline Droal

1. Indice de position sociale



S'INFORMER

Effectifs en lycée pro

À la rentrée 2025, ils ont augmenté de 9 000 élèves. En 2024, alors qu'étaient attendu·es 642 300 élèves, 650 085 ont fait leur rentrée dont 529 600 dans le public (+ 14 500 par rapport à 2023). Des rectorats ont augmenté le nombre d'élèves par classe, voire affecté dans le privé bien que 2 053 postes d'enseignant·es budgétés n'aient pas été utilisés. La hausse continuera à la rentrée 2026, sans moyens supplémentaires suffisants. Le SNUEP-FSU exige une politique ambitieuse pour le lycée pro. ■



© Marie-Caroline Guérin

HANDICAP ET DIPLÔMES

L'égalité ne se décrète pas, elle se construit

L'accessibilité des diplômes aux personnes en situation de handicap reste un enjeu majeur d'égalité.

Pourtant les parcours demeurent trop souvent fragiles et contraints. Pour la FSU, la question n'est pas technique, elle est éminemment sociale.



CHIFFRE CLÉ

45 %

45 % DES 3 MILLIONS DE PERSONNES RECONNUES HANDICAPÉES EN FRANCE SONT ACTIVES CONTRE 74 % POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION. 12 % SONT AU CHÔMAGE (CONTRE 7 %). 39 % ONT UN EMPLOI, SURTOUT D'OUVRIER·ÈRES (27 %) OU D'EMPLOYÉ·ES (33 %).

L'accès aux diplômes ne se résume pas à l'aménagement d'exams. C'est un enjeu central de justice sociale et de service public. Malgré un cadre juridique protecteur, les inégalités demeurent dans les formations : ces élèves connaissent plus souvent des parcours discontinus, des orientations contraintes et un accès inégal aux aménagements. L'égalité formelle masque donc des écarts de réussite et d'accès à la qualification.

Depuis 2021, les CPC¹ intègrent la question de l'accessibilité dans la rédaction des diplômes, permettant d'inscrire ces enjeux directement dans les contenus et les compétences attendues.

Pour autant, les diplômes continuent de reposer sur des normes implicites : rythme imposé, écrit valorisé, exigences physiques ou contraintes de disponibilité. Autant de critères qui constituent des obstacles pour de nombreux publics.

Le SNUEP-FSU exige une véritable accessibilité des formations : l'orientation doit être repensée, les modalités d'évaluation adaptées, les moyens humains et matériels renforcés, les personnels formés et les parcours sécurisés. Il revendique un réel accès aux diplômes pour les élèves en situation de handicap. Il faut garantir à toutes un droit effectif à la qualification et combattre les inégalités produites par les politiques éducatives.

Une question demeure centrale : évalue-t-on réellement des compétences professionnelles, ou la conformité à une norme scolaire et sociale ? ■

Armelle Dahmoul

1. Commissions professionnelles consultatives



© Armelle Dahmoul Prevost

GRENOBLE

IA et éducation : résister à l'offensive

Début mars à Échirolles (38), une formation syndicale a proposé une analyse critique et documentée de l'IA et ses conséquences, visant à s'armer face à sa généralisation.

Christophe Cailleaux, enseignant et militant au SNES-FSU, a souligné la difficulté à définir ce qu'est une intelligence artificielle,

technologie récente en pleine évolution, et a exposé les multiples risques liés aux IA génératives : cognitifs, environnementaux, politiques, sociaux...

Si enseigner avec l'IA n'est pas enseigner l'IA ni faire utiliser l'IA, celle-ci est présentée par l'institution comme « incontournable » et « indiscutable ». Les arguments les plus fréquents sont à déconstruire.

L'argument de la fatalité (« les élèves l'utilisent déjà ») est à rejeter : l'école doit rester un lieu d'émancipation, non de conformisme. L'idée d'un gain de temps masque une dérive productiviste et menace nos statuts et nos conditions de travail. Quant à la personnalisation, elle n'est que l'idéal d'une école individualiste.

Loin d'être neutre, l'IA modifie notre rapport au monde par sa puissance. Face à cela, des résistances collectives s'organisent. Enfin, le cadre d'usage de l'IA (2025) constitue un levier institutionnel précieux pour soutenir notre droit à ne pas y recourir. ■

Perrine Passeri



BON À SAVOIR

Les enseignant-es remplacé-es par l'IA ?

« On ne va pas remplacer les profs ». L'argument est tellement répété qu'il en devient suspect. Le risque de taylorisation de l'enseignement est bien réel. Le projet libéral veut garder des humains précaires et peu formés dans l'école, des « coachs » qui auront pour rôle d'encadrer les IA.

Avec les déserts éducatifs qu'organise l'Éducation nationale, l'IA pourrait même paraître un moindre mal. ■

EN BREF

Orléans-Tours, tout savoir sur les salaires

Le stage « Carrière - rémunération - statut », initié l'an passé, a été reconduit avec deux sessions qui ont réuni une cinquantaine de collègues : le 29 janvier à Gien (45) et le 10 février à St-Avertin (37). Il complète l'indispensable stage « Droits et obligations ». Il permet à la fois de sensibiliser, chiffres à l'appui, à l'ampleur de la perte de pouvoir d'achat

subie depuis les années 80 et à la nécessité des mobilisations, mais aussi de connaître le déroulement de carrière et l'importance du statut de la Fonction publique. ■

Christophe Mayam

La Réunion et l'apprentissage

En février, Jérôme Dammerey est venu animer des stages de formation syndicale sur les réformes de la voie professionnelle et le développement de l'apprentissage. À la Réunion, le nombre d'apprenti-es a été multiplié

par 5 entre 2018 et 2024 (contre 2,5 dans l'hexagone) et les CFA sont passés de 11 à 195. Les participant-es ont pu en dénoncer les conséquences (recherches de stages, inclusion d'apprenti-es en classe) et obtenir des réponses utiles à leurs questions dans un quotidien devenu complexe. ■

Evelyne Derriennic,
Jean-Luc Payet

Guyane : droits des PLP

Début mars, la venue d'Axel Benoist, co-secrétaire général, a permis d'organiser

des visites de lycées professionnels, dont un très isolé sur le fleuve Maroni, et deux stages sur les droits des PLP (titulaires et contractuel-les) dans la jungle du macronisme. Les collègues et militant-es ont pu se former sur leurs droits et obligations ainsi que sur les moyens d'agir pour les faire respecter et améliorer les conditions de travail. Les échanges sur l'actualité de la voie professionnelle ont également nourri les analyses et les perspectives d'action du syndicat. ■

Le secrétariat
académique de Guyane

les Ateliers de la Voie Pro



LES 4 ET 5 JUIN À LYON

PLP, c'est quoi notre métier ?

TENSIONS
POLITIQUES

PERSPECTIVES
D'ÉVOLUTIONS

NOUVEAU
MANAGEMENT
PUBLIC

INCLUSION
SANS MOYEN

COMPÉTENCES
PSYCHOSOCIALES



SNUEP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

AVP Journées d'échanges et de réflexions
sur les lycées pros et leur avenir snuep.fr

CASIO®

DÉCOUVREZ LA GRAPH LIGHT+

Dans le menu ÉQUATION

Résolution d'équations du premier degré, polynomiales et systèmes d'équations.

Dans le menu GRAPH

Représentation graphique de fonctions et résolution graphique (racines, intersections,...).

LA GRAPHIQUE LA MOINS CHÈRE*

Dans le menu STATS

Notamment nuages de points, tracé des régressions et calcul du coefficient de détermination r^2 correspondant.

Dans le menu SUITES

Étude de suites définies par récurrence ou sous forme explicite.

Et plus encore : Lois de probabilités, vecteurs, nombres complexes, etc.

Une calculatrice graphique **sans mémoire pour les filières professionnelles non scientifiques !**

Une calculatrice **complète et simple d'utilisation grâce à l'ergonomie** de la famille ClassWiz (même fonctionnement que la fx-92+ Collège !)

L'émulateur sera disponible pour la rentrée 2026 !

ENVIE DE LA TESTER ?

PARTICIPEZ A NOTRE OFFRE DE TEST POUR RECEVOIR VOTRE EXEMPLAIRE GRATUIT : RENDEZ-VOUS SUR WWW.CASIO-EDUCATION.FR

CASIO®
www.casio-education.fr

✉ education-france@casio.fr
▶ CASIO Education
📷 [casioeducation_fr](https://www.instagram.com/casioeducation_fr)
in [casioeducation_fr](https://www.linkedin.com/company/casioeducation_fr)

*Parmi les modèles de calculatrices graphiques proposés sur la plateforme de commandes groupées CASIO 2026

CASIO FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 000 € - SIREN 431 870 906 - RC EVRY Siège Social: Immeuble Illiade - Bât A - 23, Avenue Carnot 91300 Massy - France - www.casio.fr